

*Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas prévu dans le Règlement. Il s'agit simplement de discussions dont nous avons eu écho.

Si nous faisons la bonne chose et que si le député croit vraiment que ces changements vont rendre notre institution plus efficace, il conviendrait de faire participer un plus grand nombre de personnes au processus; or, le processus s'est déroulé dans le secret. Les intéressés n'ont pas été invités à participer ouvertement. C'est la raison pour laquelle certains d'entre nous ont proposé au gouvernement que cette question soit renvoyée au comité permanent approprié afin d'être discutée de façon ouverte, sans que rien ne soit caché, de façon à aboutir à un processus plus efficace.

Nous nous butons encore une fois à l'ancienne méthode qui consiste à réunir une poignée de personnes afin qu'elles délibèrent en secret. Je ne crois pas que ce soit la bonne façon de procéder.

Je veux profiter de l'occasion, pendant que j'ai la parole, pour proposer un sous-amendement.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Selon le Règlement, sauf erreur, il n'est pas possible pour un député de proposer un amendement lors de la période de questions et observations.

Je rappelle donc à l'honorable député que nous en sommes toujours à cette période.

[Traduction]

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je vous inviter à demander à la Chambre s'il y a consentement unanime pour permettre au leader du gouvernement de proposer son amendement et, dans l'esprit des modifications proposées, de voir s'il y a moins de 25 députés qui s'opposent?

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je voudrais revenir avec une question supplémentaire et nous passerons ensuite à une de ses suggestions. Le premier principe était le musellement, le deuxième la liberté d'expression à la Chambre. Il est si facile d'appliquer ses principes que je propose simplement au député que nous demandions le consentement unanime pour siéger jusqu'à minuit ce soir afin qu'il soit plus facile à tous les députés de prendre part au débat. Appliquons ces principes en poursuivant le

débat jusqu'à minuit. Est-il en faveur de la liberté d'expression, oui ou non?

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre consent-elle à l'unanimité. . .

**Des voix :** Non.

[Français]

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, pour faire suite aux amendements relatifs aux modifications apportées au Règlement de la Chambre, j'aimerais faire un commentaire au député. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que le gouvernement a travaillé pendant des mois sur ce sujet avec l'opposition; il n'y a de surprise pour personne dans cette Chambre. L'opposition peut difficilement s'étonner de quelque élément que ce soit de cet ensemble. Ce que nous voyons, c'est sa réaction partielle à ce qui est un bon trait de réforme augmentant l'efficacité du Parlement et le rapprochant des gens. C'est ce que veulent les Canadiens.

À mon avis, monsieur le Président, ce qui est important pour un député d'une grande région comme l'Abitibi—555 000 kilomètres carrés—c'est que le fait d'être trois semaines à Ottawa et une semaine dans ma circonscription, c'est important pour les gens du Nord. Monsieur le Président, pour un député d'une région comme la mienne, ce qui est vraiment important, c'est d'être présent dans le comté au moins une semaine par mois. Plus tôt, le député disait que ce que le gouvernement veut, c'est se débarrasser de la période de questions. Le gouvernement ne veut rien de tel, parce que lors des discussions que vous avez eues avec le gouvernement, vous n'avez jamais demandé de la prolonger d'une heure, cette période de questions.

Je vais vous donner un exemple à savoir ce qu'est la démocratie. Aujourd'hui, à la période des questions, moi, le député d'Abitibi, j'étais cédulé pour poser une question, par l'entremise du Président de la Chambre des communes, à l'honorable ministre Benoît Bouchard.

Je n'en ai jamais été capable. Vous avez eu le choix durant cette période de poser plusieurs questions. En tant que député du parti gouvernemental, dans une grande région comme l'Abitibi, il est important pour les députés des grandes régions d'y être présents une semaine par mois. Souvent, on peut remarquer dans cette Chambre, même si, vous, vous êtes présent durant un